

Témoignages de chefs de projet 2

Intervenants

Anne BURNEL, directrice des Archives du Groupe La Poste

François DELION, responsable Conservation des données chez Bouygues Telecom

Bernard OUILLON, attaché de direction à Réseau de transport d'électricité (RTE)

Déborah PIDET, chef de projet Archivage chez SYSTRA

Dématérialisation

Anne BURNEL

Une démarche de dématérialisation – prise au sens de dématérialisation des processus et donc de production de données électroniques natives et non pas au sens de document papier que l'on numérise – permet d'apporter à une organisation d'importants bénéfices en termes de fonctionnement et de sécurité. Cette démarche permet notamment de définir très précisément l'ensemble des documents à produire de manière obligatoire et garantir leur archivage systématique.

C'est donc une assurance de couverture des risques. Cela permet également d'alléger un certain nombre de tâches administratives liées à la création et à la gestion des documents et, par voie de conséquence, de générer des gains de productivité significatifs, que l'on peut d'ailleurs mesurer de façon assez précise en calculant le retour sur investissement de ce type de projet. Ce ROI permet généralement de justifier de lancer un projet de dématérialisation et d'archivage électronique.

Culture d'entreprise, culture archivistique

Bernard OUILLON

Il y a un aspect de langage, de culture d'entreprise pour la modifier. C'est de diffuser une culture archivistique, permettant au management et aux acteurs de l'archivage de pouvoir comprendre les enjeux de l'entreprise de demain.

Remettre tout à plat

Déborah PIDET

Tout d'abord, nous avons choisi de remettre tout à plat, puisque nous avons deux entreprises sur les trois qui avaient une politique d'archivage. Il a fallu faire le point sur ces politiques, sur ces pratiques, et sur tous les outils qui en découlaient : les référentiels de conservation, les plans de classement, mais aussi les contrats avec les prestataires et les formulaires de versement.

Déborah PIDET (suite)

Nous avons choisi de remettre à plat tous ces éléments-là en retenant le meilleur de chacun, et en intégrant dès aujourd'hui la problématique de l'archivage électronique. Celui-ci n'est pas encore pris en compte au plan matériel chez SYSTRA puisque nous n'avons pas de système d'archivage électronique permettant de gérer ces documents-là mais nous avons commencé à insuffler le souffle de l'archivage électronique et la prise en compte de l'aspect légal de tous les documents, qu'ils soient papier ou électroniques. Ça a été un très gros chantier qui s'est achevé un an après le déménagement.

Toutes les grandes entreprises

François DELION

Aujourd'hui, le contexte pour Bouygues Telecom est le même que pour toutes les grandes entreprises. Il s'agit d'archiver pour répondre à des obligations réglementaires ou légales, et pour protéger son patrimoine informationnel et culturel.

Jusqu'à aujourd'hui, le gros de l'archivage se faisait sur un support papier, mais le monde change et, de plus en plus, nous allons vers des documents qui sont nativement numériques. Tout l'enjeu aujourd'hui pour Bouygues Telecom est de pouvoir engager cette transformation de l'archivage, et passer du monde du papier au monde du nativement numérique. Archiver un document numérique ne va pas forcément de soi.

Une obligation et une nécessité

Bernard OUILLON

L'archivage managérial est à la fois une obligation et une nécessité.

Une obligation en regard des exigences liées à la réglementation, aux directives, aux lois. On a effectivement un certain nombre de codes (code pénal, code civil, code de l'environnement, code de fiscalité) qui génèrent un certain nombre d'exigences auxquelles les entreprises doivent répondre.

Une nécessité de se protéger au sein de son entreprise, une nécessité de préserver son patrimoine culturel, son patrimoine informationnel et son patrimoine commercial.